



Aide "Commerce Artisanat & PME"

ENTREPRENDRE AU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE ! Un soutien financier pour les entreprises ...



Pour les commerçants, artisans et PME qui se situent sur le territoire, affiliés à une chambre consulaire (Chambre des Métiers ou Chambre de Commerce et d'Industrie)

- Aide pour la **création ou reprise** d'entreprise de 750 €,*
- Aide pour les travaux de **façades, d'enseignes et de vitrines** de 30 % du montant des dépenses subventionnables (HT), plafonnée à 900 € pour un immeuble ou 500 € pour un véhicule,*
- Aide pour l'achat **d'équipements** (matériel et gros outillage) de 10% du montant des dépenses subventionnables (HT), plafonnée à 750 €,*
- Aide pour la **modernisation des commerces** en centre-bourg de 15% du montant des dépenses subventionnables (HT), plafonnée à 1 500 €.*

... et aussi : un soutien à l'immobilier d'entreprises !

Pour les porteurs d'un projet immobilier industriel, artisanal ou commercial qui se situe ou se situera sur le territoire, affiliés à une chambre consulaire (Chambre des Métiers ou Chambre de Commerce et d'Industrie) et **de moins de 50 salariés**.

- **Aide** pour la construction, la réhabilitation ou l'extension d'un bâtiment à vocation économique d'un montant forfaitaire de 1 000 €.*
- **Avance remboursable (prêt sans intérêt)** pour la construction, la réhabilitation, l'extension et l'acquisition d'un bâtiment à vocation économique d'un montant maximum de 45 000 € sur une durée totale maximum de 48 mois (à compter du 1^{er} mois de remboursement).*

NOUVEAUTÉ
Juillet 2018

*Sous conditions spécifiques.

Pour tous renseignements, contacter le *Service Economie* au
02.51.69.61.43 ou 07.76.58.10.11 – courriel : economie@ccplc.fr